



**Délibération du conseil municipal
Séance du 3 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le trois mai à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-et-un avril deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, François FERRETTI, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Jean-Pierre BURGHARDT, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD et François GERENTET.

**Excusés
avec pouvoir :** Corinne VILLARDIER, conseillère municipale, pouvoir donné à Éliane MARTINS
Yolande AFFRE, conseillère municipale, pouvoir donné à Marie-Claire LIORET
Noémie BIMOS, conseillère municipale, pouvoir donné à Marie-Claire LIORET
Valérie VILLARD, conseillère municipale, pouvoir donné à Catherine BANCEL-FRANGIONE
Claudine CHALLAND, conseillère municipale, pouvoir donné à Patrick MÉANT

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Marie-Claire LIORET a été nommée secrétaire de séance.

2022-05-07 Académie de la Dombes – Demande de subvention.

Monsieur le Maire explique que l'association 'Académie de la Dombes' a procédé, comme chaque année, à la distribution de la revue 'Dombes n°44'.

Cette association nous a sollicités pour obtenir une subvention.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 100 € à cette association pour la soutenir dans son activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'attribution de la subvention comme détaillée ci-dessus à l'association 'Académie de la Dombes'.

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 3 mai 2022

Patrick MÉANT,
Le Maire



